

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024 PROCES VERBAL

Le trois décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUEY, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Armelle JOLYS, Norbert LIVENAI, Isabelle LAUNAY, Sonia GUIOULLIER, David HOCDE, Sophie DESMIER, Damien DESERT.

Étaient absents ou excusés : Sylvine GAULTIER, Aude LECLERC-VOUAUX, Romain BRETON, Sophie BALLU.

Mme Sonia GUIOULLIER est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

M Claude PAILLARD est porteur d'un pouvoir de M Romain BRETON.

Mme Christelle EVAÏN est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Armelle JOLYS est porteuse d'un pouvoir de Mme Sophie BALLU.

Monsieur le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

Monsieur Loïc LACROIX est élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par __17__ voix Pour, __1__ voix Contre (Sophie DESMIER) et __3__ abstentions (Philippe PELLUAU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE et Claude JUGE) . Sophie DESMIER indique qu'elle ne sait abstenue que sur les tarifs de location des salles l'Entracte et de l'Etang. Il lui est confirmé que c'est repris dans la délibération 2024-086.

COMpte RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 11, Rue du Bois Pépin
- 14, Rue de Kirchheim

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

FINANCES

2024 – 098 : DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

012 charges de personnel et frais assimilés

6413 personnel non titulaire 5 000 €

66 Charges financières

666 Pertes de change 286 516 €

023 Virement à la section d'investissement - 286 516 €

Recettes

70 Produits des services du domaine et ventes diverses

7032 droits de stationnement 5 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées

1643 Emprunts en euros - 286 516 €

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement - 286 516 €

2024 – 099 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du Service Gestion Comptable de CHATEAU GONTIER,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADMET en non-valeur la somme de 1 941.08 € correspondant à des factures impayées de cantine de 2013 à 2023 et pour lesquelles les poursuites des services fiscaux sont restées sans effet.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces admissions en non- valeur.

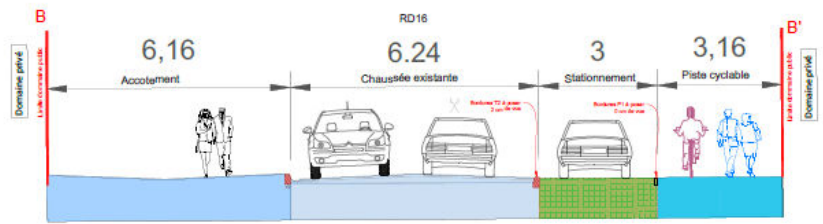
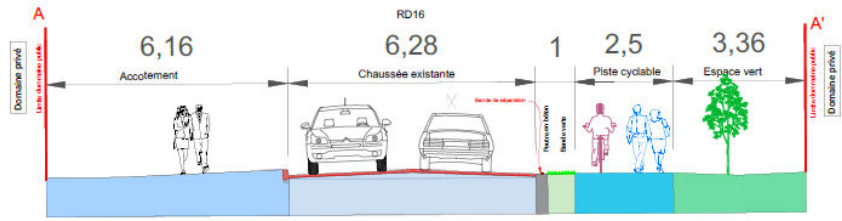
DETR 2025

2024 – 100 : DETR 2025 – VOIE DOUCE - RD771

Monsieur le Maire expose que Mayenne Ingénierie a retravaillé à la création de la voie douce entre la Rue des Sports et le carrefour de l'Ouest.

Ce projet vient dans la continuité du projet entre le rond-point de Lourzaie et la Rue des Sports et reprend le même schéma de principe de fonctionnement qui a été validé par le Conseil Départemental.

Le schéma de principe est le suivant, il a pour objectif de sécuriser les piétons et les cyclistes en les éloignant de la bande de roulement. Il tient compte de la configuration des lieux et offre des places de stationnement en pavés en structure drainante végétalisée.



Le coût estimatif du projet est de 102 425 € H.T.

Le Conseil municipal, sur proposition de l'adjoint à la voirie, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le projet présenté,

SOLLICITE une subvention DETR 2025 – rubrique 3 B – Aménagement concourant aux déplacements doux : Réalisation et équipement de voies vertes et pistes cyclables,

ADOPTE le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T. :

TRAVAUX :	97 925 €
MAITRISE D'ŒUVRE	4 500 €
TOTAL	102 425 €

RECETTES H.T. :

DETR 2024 avec bonus de 10% CRTE	40 970.00 €
Produit des amendes de Police	19 600.00 €
Autofinancement	41 855 00 €
TOTAL	102 425.00 €

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

ENVIRONNEMENT

2024 – 101 : DESIGNATION D'UN REFERENT GESTION DES BIODECHETS ET DES DECHETS VERTS

La CCPC du Pays de Craon demande à ce que la commune désigne un référent gestion des biodéchets et des déchets verts.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE M. Roger RICARD comme référent gestion des biodéchets et des déchets verts.

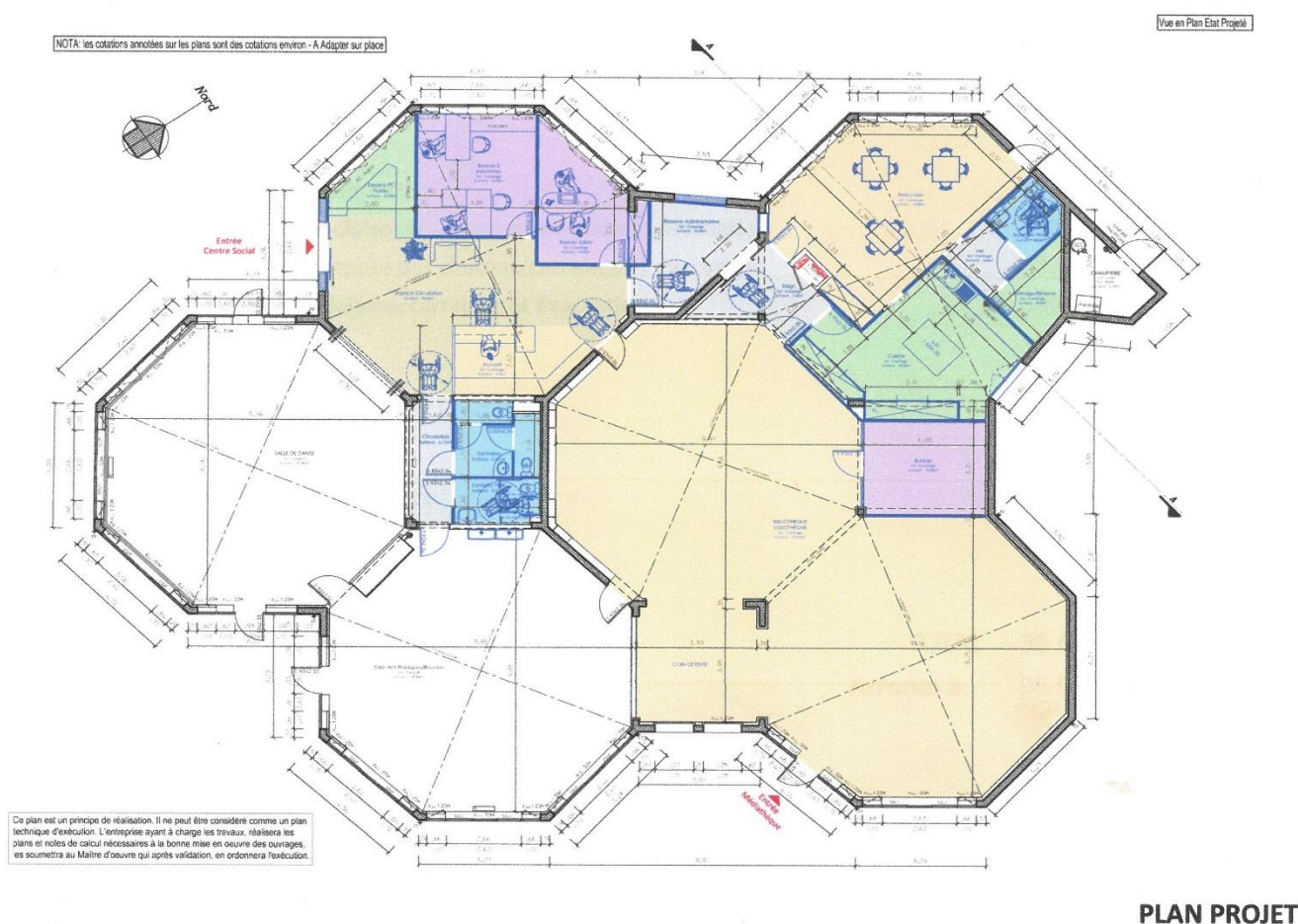
BATIMENTS

2024 - 102 : FINANCEMENT - PARTAGE DES ETUDES DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL ENTRE LA COMMUNE ET LA CCPC

Par délibération n° 2023-073, le Conseil municipal validait une prise en charge à 50% des honoraires d'architecte pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du centre social, les 50% restant étant pris en charge par la CCPC qui occupe les locaux.

Une réunion de présentation par M. MALBOIS Patrick architecte a eu lieu avec la CCPC.

Ci-dessous le projet d'aménagement projeté et les coûts prévisionnels :



Estimation des travaux :

Lot 01 DEMOLITION / GROS ŒUVRE	36 000 € H.T.
Lot 02 CHARPENTE / OSSATURE BOIS	41 000 € H.T.
Lot 03 ETANCHEITE	39 000 € H.T.
Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	71 000 € H.T.

Lot 05 ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	60 000 € H.T.
Lot 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	41 000 € H.T.
Lot 07 CLOISONS SECHES / FAUX PLAFONDS	37 000 € H.T.
Lot 08 CARRELANGE / FAIENCE	26 000 € H.T.
Lot 09 SOLS SOUPLES	23 000 € H.T.
Lot 10 PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX	42 000 € H.T.
Lot 11 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / VMC	63 000 € H.T.
Lot 12 ELECTRICITE	15 000 € H.T.

TOTAL : **494 000 € H.T**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME la prise en charge à 50% des frais de maîtrise d'œuvre des études d'aménagement du Centre Social par la commune, la CCPC prenant à sa charge les 50% restant,

PRECISE que chaque collectivité va poursuivre les études en fonction de leurs compétences respectives,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CCPC pour la participation de cette collectivité à hauteur de 50% du montant H.T. de l'étude de faisabilité,

VOIRIE

2024 – 103 : PROGRAMME VOIRIE 2025 – REFECTION DE TROTTOIRS

La commission voirie a proposé la continuité de la réfection des trottoirs en enrobé Rue de Kirchheim et le côté gauche de la rue des Combattants d'A.N. dans le sens centre-ville vers le Boulevard Pasteur, de l'entrée de l'école E. GUILLARD jusqu'au carrefour du Boulevard Pasteur.

Il a été également demandé de chiffrer la réfection de l'allée du Cuirassé Strasbourg en bi-couche.

Après consultation,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à la voirie, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le programme voirie 2025 comme suit : :

- trottoirs en enrobé de la Rue de Kirchheim : 28 091 € H.T.
- trottoirs en enrobé Rue des Combattants : 16 392.20 € H.T.
- chaussée de la voirie en bi-couche de l'Allée du Cuirassé Strasbourg : 7 770 € H.T.

soit un total de 52 253.20 € HT,

DESIGNE l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou pour la réalisation du programme voirie 2025,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce programme.

HABITAT

2024 – 104 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUELEMENT URBAIN (OPAH RU)

M. le Maire expose :

Le dispositif OPAH actuel couvrant les 37 communes du Pays de Craon a débuté en 2018 et arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Pour mettre en place un nouveau dispositif en lien avec les subventions France Renov' de l'ANAH, une étude pré-opérationnelle a été lancée en mai 2023 et a permis d'identifier les données suivantes :

- 2 113 ménages sont en situation de précarité énergétique sur le territoire et 1 810 logements sont classés comme énergivores (base de donnée ADEME) ;
- 660 logements sont identifiés comme indignes et très dégradés ;
- 629 logements sont vacants depuis plus de 2 ans ;
- 27% de la population a plus de 60 ans et ce chiffre est en augmentation constante.

Au regard des attentes de la CCPC en matière de requalification du parc de logements et de lutte contre la vacance des logements, un nouveau dispositif peut être engagé sur les champs d'intervention suivants :

- 1. Lutte contre l'Habitat indigne et très dégradé ;**
- 2. Amélioration de la performance énergétique des logements ;**
- 3. Adaptation des logements au vieillissement/handicap.**

Il est proposé de mettre en place 2 dispositifs contractuels complémentaires :

- Un Pacte Territorial /PIG France Renov' sur l'ensemble du territoire (ex-OPAH) :

Ce Pacte permettra de proposer un dispositif d'incitation des propriétaires occupants et bailleurs, via un subventionnement des travaux par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), mais aussi un accompagnement des propriétaires par une équipe d'animation, dans le montage administratif, technique et financier des dossiers de subvention.

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites sur les périmètres ORT clairement identifiés en centre-ville ou centre-bourg sur les communes de Craon, Renazé et Cossé-le-Vivien. Il s'agit dès lors, de renforcer l'action publique sur ces secteurs prioritaires dans une logique de requalification globale.

La réussite du dispositif est conditionnée à l'engagement financier de la CCPC et des communes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ENGAGE une OPAH-RU pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2025,

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer la convention d'opération et toutes pièces qui s'y rattache,

INSCRIT aux budgets des 5 prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant prévisionnel de 86 500 € pour la durée de l'opération.

DECIDE de la prise en charge de l'Ingénierie – OPAH-RU pour les 5 prochaines années pour un montant prévisionnel de 46 602 € pour la durée de l'opération

ASSOCIATIONS

2024 – 105 : VENTE DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE DE L'ENTR'ACTE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

En référence à la vente des tables de la salle de l'Escale ,

Le Conseil municipal, sur proposition de l'adjoint aux bâtiments, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE à 10 € le prix de vente des anciennes tables de la salle de l'Entracte.

AFFAIRES SCOLAIRES

2024 – 106 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT SCOLARISE A LA GUERCHE DE BRETAGNE

Vu la demande de la mairie de la Guerche de Bretagne, sollicitant une participation aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à RENAZE et fréquentant une école de La Guerche de Bretagne,

Vu la participation aux frais de scolarité de la commune de la Guerche de Bretagne dans le passé,

Par réciprocité,

Le Conseil municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 990.28 €, soit le coût moyen par élève à l'école publique à la commune de la Guerche de Bretagne au titre de participation aux frais de scolarité pour 1 élève.

AFFAIRES GENERALES

2024 – 107 : DESIGNATION D'UN REFERENT AUPRES DU SDIS 53 « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »

A la demande du SDIS 53, en plus de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE M Claude PAILLARD comme correspondant « incendie et secours ».

2024 – 108 : CONVENTION DE SERVITUDES – DESSERTE ET ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE – RUE DES COMBATTANTS D'AN

M. le Maire expose le projet de regroupement des comptages électriques dans le cadre de l'autoconsommation électrique en un seul point Rue des Combattants d'A.N. pour la mairie, le restaurant scolaire et l'école Ernest GUILLARD,

Il est présenté une convention de servitude ENEDIS pour l'installation d'un tarif jaune Rue des Combattants d'A.N.,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de servitude de desserte et alimentation du réseau électrique Rue des Combattants d'AN avec ENEDIS et toutes pièces s'y rapportant.

INTERCOMMUNALITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024 :

Mme Dorinne BALOCHE donne le compte rendu du conseil communautaire du 18 novembre 2024. M Philippe PELLUAU remarque que le prix de l'eau sur le territoire du Pays de Craon est plus élevé que dans les autres communes de la Mayenne ainsi qu'au niveau national et qu'il serait intéressant de connaître les raisons de ce prix supérieur. Il est évoqué le prix de vente de l'eau à LACTALIS à CRAON, notre territoire très rural, le rendement des réseaux occasionnant des pertes.

INFORMATIONS

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Autoconsommation électrique : les panneaux sont installés sur l'ombrière de la résidence du Pays Bleu, sur l'atelier municipal, sur l'école E. GUILLARD et sur la toiture de la mairie.

Rénovation énergétique de la Résidence Autonomie : Il reste la pose des fenêtres de toit.

Vestiaires du stade : l'appel d'offres a été lancé, les entreprises ont jusqu'au 17 décembre 2024 pour remettre leurs plis.

Le permis d'aménager des places de l'Europe et de l'église est en cours d'instruction. Le permis de construire du kiosque, des toilettes publiques et de la réserve d'eau va pouvoir être déposé. L'analyse des offres est en cours avec l'audition des différents candidats suite aux observations formulées par la maîtrise d'œuvre.

DON D'ANCIENNES VITRINES A L'ASSOCIATION « LEUR HISTOIRE – LEUR MEMOIRE » :

Il a été donné à l'association « Leur Histoire- Leur Mémoire » d'anciennes vitrines, charge à l'association de les restaurer. La commune a conservé quelques vitrines dont elle a occasionnellement besoin.

AUTORISATION DE LA PRECTURE DE LA VENTE DU 89 RUE DE LAUBINIERE :

La Préfecture a donné son accord pour la vente du 89 Rue de Laubinière. La signature est prévue le 27 décembre prochain.

LABEL VILLE SPORTIVE DES PAYS DE LA LOIRE :

Le Conseil municipal est favorable à ce que la commune postule au label ville sportive des Pays de la Loire. Cette action aura pour principal but de fédérer les associations locales, de les dynamiser et ce en collaboration étroite et avec l'appui de l'animateur sportif.

TERRAINS DE PADEL :

M Philippe PELLUAU interroge sur l'emplacement des terrains de PADEL, l'association HOBBY SPORTS souhaitant conserver le parking à l'organisation des concours de pétanque. M. le Maire répond que le Conseil départemental a mentionné des études géotechniques préalables à la réalisation dans ce secteur. Une étude préliminaire du site de Padel par un bureau d'études géotechniques a alerté sur les forts risques de cavités au droit du projet de Padel.

Selon ce bureau d'études, la norme préconise de réaliser 143 points de sondage de 30m de profondeur au droit du projet. Le premier devis des sondages s'élève à plus de 10 000 € HT sans certitude de pouvoir réaliser le projet à cet emplacement. Le BE a relevé la présence de 2 puits visibles sur la carte du BRGM et évoque l'effondrement qui a eu lieu récemment à proximité.

Dans ces conditions, le Conseil départemental sollicite que la commune propose un nouvel emplacement des terrains de padel. L'emplacement du terrain de tennis extérieur au stade municipal est l'option retenue. Il est peu fréquenté même s'il ouvert à tous.

AFFICHAGE DES NUMEROS DES SERVICES TECHNIQUES A LA SALLE OMNISPORTS :

Mme Sophie DESMIER demande à ce que dans la salle Omnisports soit indiqué le numéro de téléphone des services techniques.

PROBLEME D'HUMIDITE AU SOL DANS LA SALLE OMNISPORTS :

Mme Sophie DESMIER interroge sur l'humidité au sol malgré le déstratificateur. Ce dernier a pour vocation à envoyer l'air chaud vers le sol, l'humidité au sol est due principalement à la météo, les aérothermes étant HS, il n'est pas possible de chauffer actuellement la salle. La commune est dans l'attente des derniers devis de remplacement des aérothermes.

VOIRIE :

Mme Sophie DESMIER demande à ce que l'élu en charge de la voirie passe voir l'état de la chaussée du lotissement du clos d'Andigné pour envisager du point à temps.

FERMETURE DE L'ODYSEE :

Mme Dorinne BALOCHE informe que la piscine de CRAON sera fermée du 30 décembre 2024 au 23 février 2025 pour cause de traitement d'un champignon dans le béton des bassins.

TAILLE DES ARBRES :

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE demande à ce que l'arbre devant sa maison soit taillé. En février 2025, il est prévu que les services espaces verts taillent l'ensemble des arbres de la Rue de Craon.

DEMARCHAGE A DOMICILE

Mme Isabelle LAUNAY informe que des démarcheurs se présentant comme mandaté par la mairie font du porte à porte pour des systèmes d'alarme. Ils se présentent jusqu'à des horaires tardifs dans la soirée. La mairie n'habilite en aucun cas ce type de méthodes commerciales et invite à la plus grande vigilance les renazéens face à de tels procédés.

AGENDA

- jeudi 5 décembre 2024 : Remise du chèque à la ligue – 19 H salle du conseil
- vendredi 6 décembre 2024 : Noël des enfants du personnel à partir de 19 H, salle de l'Escale
- dimanche 8 décembre 2024 : commémoration des conflits d'Afrique du Nord à 11 H au Monument aux Morts
- mardi 10 décembre 2024 : goûter du périscolaire
- vendredi 13 décembre 2024 : Chants de Noël Place de l'Europe à partir de 16 H 30
- mercredi 18 décembre 2024 : spectacle de Noël 15 h à la salle de l'Escale
- jeudi 19 décembre 2024 : goûter du Clas 18 h au Centre social

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.